



EXTRAIT DES DECISIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°05/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	5
Présents	4
Pour	4
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille quatorze,

le vingt neuf septembre à seize heures,

le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON.

OBJET : REFORMES DE VEHICULES

Vu le code général des collectivités territoriales, article L1424-27,

Vu la délibération n°14/2014 du 13 juin 2014 du conseil d'administration donnant délégation de compétence au bureau,

Vu le rapport du Président du Bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau, après en avoir délibéré,

• **DECIDE** de la réforme des biens suivants :

DENOMINATION	MARQUE	TYPE	NMR IMMAT	DATE D'ACQUISITION	PROPOSITION A LA VENTE
VTUL	RENAULT	EXPRESS	7350 VF 51	06/05/1993	OUI
VTUL	RENAULT	EXPRESS	7800 VK 51	28/03/1994	OUI
VTUL	RENAULT	EXPRESS	8090 VY 51	12/03/1996	OUI
VTUL	RENAULT	EXPRESS	7900 WE 51	02/08/1996	OUI
VTUL	RENAULT	EXPRESS	7400 VA 51	13/04/1992	OUI
VTU	RENAULT	MASTER	9800 TB 51	03/03/1988	OUI
VTU	RENAULT	MASTER	8500 TN 51	23/04/1990	OUI
VTU	RENAULT	MASTER	6800 SX 51	25/04/1988	OUI
VTU	RENAULT	TRAFIC	1600 TE 51	22/08/1998	OUI
VL	RENAULT	CLIO	200 AQK 51	27/02/2006	OUI
VL	RENAULT	CLIO	600 ABY 51	31/08/2001	OUI
VL	RENAULT	TWINGO	370 AJM 51	30/10/2003	NON*
VL	PEUGEOT	306	900 AAR 51	21/05/2001	OUI
EPSA	IVECO	CAMIVA	5900 TZ 51	23/01/1992	OUI
CCF	MERCEDES	SIDES	3758 SC 51	13/06/1977	OUI

* Véhicule accidenté non réparable sera repris par un épaviste.

• **AUTORISE** le Président à signer les actes relatifs à cette décision.

ACTE REÇU LE
06 OCT. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Le président
du Bureau du conseil d'administration,

Charles de COURSON